

# La lettre AGRICOLE de l' LE UDON

## SOMMAIRE

- Une collectivité unique pour la gestion de l'eau
- La dynamique de l'eau dans le bassin versant de l'Oudon
- Comment limiter les transferts de phytos
- Témoignage

## Éditorial

Sur l'Oudon, comme ailleurs, le milieu (géologie, sols, pentes) conditionne majoritairement les circulations d'eau. Nous, agriculteurs, influons aussi sur ces dernières par nos pratiques de travail du sol, d'assolement et d'itinéraires techniques. Nous avons aujourd'hui un panel d'outils à notre disposition pour appréhender et réduire les transferts vers les eaux. La réduction d'utilisation des produits phytosanitaires demande de prendre du recul sur son système. Le repenser, le questionner, c'est le pérenniser et lui donner une meilleure viabilité économique. Cette lettre agricole nous apporte des pistes de réflexion pour une meilleure prise en compte de l'eau dans nos systèmes de production.

Stéphane GUIOULLIER

Co-Président du Comité de pilotage agricole

Hervé FOUCHER

Vice-Président du Syndicat du Bassin de l'Oudon

## ➤ Une collectivité unique pour la gestion de l'eau

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon remplace les syndicats historiques S.B.O.S., S.B.O.N. et SY.M.B.O.L.I.P.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une seule collectivité est compétente pour l'aménagement et la gestion des eaux sur le bassin versant de l'Oudon.

Cette fusion des 3 syndicats intervient dans le cadre de la réforme des collectivités ; notamment au moment où les Communautés de communes deviennent compétentes pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ainsi que pour l'alimentation en eau potable. Ce syndicat poursuit les compétences actuelles :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Aménagement et gestion des ouvrages hydrauliques,
- Lutte contre les pollutions diffuses,
- Animation (portage de la Commission Locale de l'Eau).

Les membres du Syndicat sont des Communautés de communes (de l'Anjou Bleu, des Vallées du Haut-Anjou, de Châteaubriant-Derval ; du Pays de Loiron, de Craon et de Château-Gontier,). Suivant les compétences exercées, sont également membres : la Communauté d'agglomération de Laval ; les syndicats en eau potable de Bierné et du Centre Ouest Mayennais ; les communes de Prée d'Anjou, de Peuton et de Marigné-Peuton.

La fusion doit permettre une meilleure lisibilité de l'action à l'échelle du bassin versant, de simplifier les relations avec les partenaires et les riverains. L'enjeu est de conserver un ancrage territorial suffisant. Pour en savoir plus : [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

Gilles GRIMAUD  
Président du Syndicat du Bassin de l'Oudon



## La dynamique de l'eau dans le bassin versant de l'Oudon

L'aménagement du bassin versant et la géologie composée de schistes qui crée un plancher à faible profondeur favorisent le ruissellement des eaux.

Le mode de transfert est différent entre l'azote, le phosphore ou les produits phytosanitaires. Pour l'azote, c'est la réserve utile en eau des sols qui définit la sensibilité de la parcelle aux pertes en nitrates par ruissellement ou par infiltration. Une bonne gestion de la fertilisation et des couverts hivernaux constituent les leviers essentiels.

Le phosphore quitte la parcelle plutôt par ruissellement et érosion. La pente et sa teneur dans les sols conditionnent le risque. Gestion des apports, sens du travail du sol, distances d'épandages et bandes enherbées sont déterminants dans les pratiques pour limiter les pertes.



Le cas des phytosanitaires est plus complexe. Il dépendra de la molécule utilisée. En absence de réseau de drainage, les transferts s'effectuent majoritairement par ruissellement.

Les leviers pour réduire les transferts sont : appliquer des produits à faible dose

en dehors des périodes de saturation en eau des sols, alterner les cultures d'hiver et de printemps, raisonner les doses, briser la battance (résidus, couverts), respecter les ZNT et les bandes enherbées.

Pierre MULLIEZ, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Tél : 02 41 96 76 20

## Gérer les limaces en limitant les transferts de phytos



Le métaldéhyde, matière active des principaux anti-limaces, fait partie des 5 substances les plus retrouvées dans l'eau à Segré (49) en 2015. Patrick DEUIL, responsable commercial chez Hautbois, nous donne quelques-unes de leurs préconisations :

« Le risque limaces doit être évalué, en fonction du climat, des cultures et des rotations. Il peut être atténué avant le semis, par le travail du sol (labour, déchaumage, roulage) qui va perturber leur

habitat et/ou détruire des adultes, larves et œufs et par la gestion des repousses (destruction de leur source d'alimentation). Le piégeage, rentré dans les mœurs, permet de compléter l'évaluation du risque. Si le risque est important (et selon la culture), un mélange d'anti-limace avec les semences présente des avantages : quantité maîtrisée, pas d'épandage en plein et limitation des populations. En cas d'attaque, il faut intervenir avant pullulation, en respectant les bonnes pratiques. La

substitution du métaldéhyde par du phosphate ferrique, en essor, est plutôt réservé à des situations de risques moyens. Un gros travail reste à faire sur l'épandage: l'utilisation d'un épandeur spécifique (type SPANDO) ou le montage d'un kit anti-limaces permet de réduire les dérives et de mieux maîtriser les doses appliquées. »

Propos recueillis par Clara KHAMVONGSA, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Tél : 02 41 96 76 20

## Comment limiter les transferts des molécules phyto ?

La pollution de l'eau par les produits phytosanitaires incite à une diminution de leur utilisation. Au-delà de la réduction, il est aussi indispensable de s'intéresser aux mécanismes de transferts vers les eaux.

### Nature chimique des produits phytosanitaires

Parmi les différentes familles (fongicides, herbicides, insecticides...), ce sont les herbicides qui se retrouvent le plus fréquemment dans les eaux.

### Les mécanismes de transfert vers les eaux

Les transferts peuvent intervenir pendant ou après leur utilisation et selon diverses voies de transfert vers les eaux.

**La dérive lors de la pulvérisation** : les gouttelettes sont susceptibles d'être transportées par le vent sur de très longues distances. Elles peuvent s'évaporer ou être transportées sous forme particulaire puis finissent par se déposer.

Après avoir reconstitué la réserve utile du sol, l'eau en excédent va alimenter d'autres compartiments. Elle peut alors atteindre les nappes par infiltration, être entraînée vers les eaux superficielles par les réseaux de drainage, migrer par ruissellement vers des eaux superficielles ou encore circuler sur une couche imperméable du sous-sol ou une semelle de labour (ruissellement hypodermique).

Selon leurs caractéristiques, les molécules phytosanitaires peuvent avoir des niveaux de sensibilité différents vis-à-vis des transferts dans le sol.

**La persistance des molécules** dans le sol est caractérisée par la DT 50 (la demi-vie). Plus la demi-vie d'un produit est longue, plus sa dégradation est lente et plus la possibilité de transfert est importante.

**L'affinité des molécules** pour le sol est mesurée par le Koc. Elle représente la tendance qu'a un produit à se fixer sur le complexe argilo-humique et à ne pas passer dans la solution du sol. Un produit caractérisé par un Koc élevé est fortement retenu par le sol, il a donc moins tendance à être entraîné.

Sylvain LE GRAËT - Chambre d'agriculture de la Mayenne, Tél : 02 43 67 38 52



## À retenir

*La teneur des sols en matière organique est le facteur déterminant dans la capacité des sols à jouer un rôle de filtre efficace vis-à-vis des transferts de produits phytosanitaires (tant du point de vue de la rétention que de l'activité biologique nécessaire à la dégradation).*

Source AFB - IRSTEA 2017



## Les Leviers d'actions

Le taux de matière organique d'un sol est un paramètre sur lequel chacun peut agir :

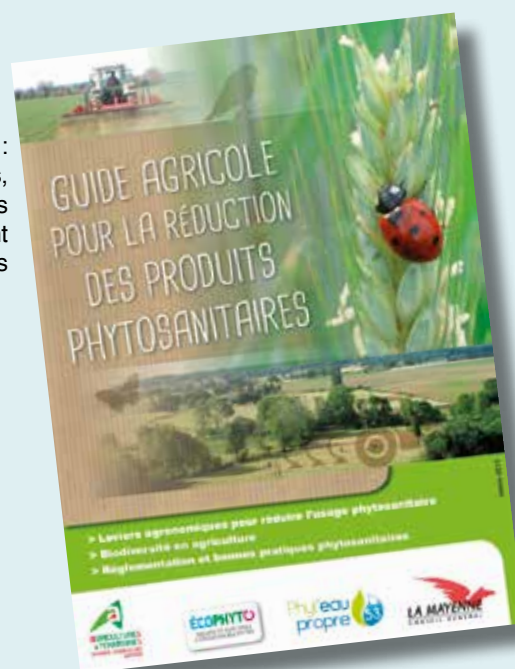
➤ Par des apports d'effluents réguliers : un apport tous les ans ou tous les deux ans à faible dose est plus efficace qu'un apport massif tous les 5 ans, par exemple.

➤ Par la gestion des couverts végétaux : les couverts améliorent la structure du sol et permettent aussi de mieux gérer les adventices. Il faut veiller à bien sélectionner des espèces adaptées au sol, à la rotation des cultures et penser à leur mode de destruction, en privilégiant la destruction non chimique.

Une vingtaine de leviers sont mobilisables et décrits dans le guide agricole Phyt'eau Propre 53 pour réduire le recours aux

produits phytosanitaires. Des plus simples : dates de semis tardives ou précoces, densité de semis, choix variétal ; aux plus globaux tel les rotations et l'aménagement de l'espace. Vous les découvrirez dans les fiches disponibles en ligne sur :

[www.lamayenne.phyteaupropre.fr](http://www.lamayenne.phyteaupropre.fr)





## Témoignage

**Stéphane LUET** a rejoint, il y a 3 ans, l'exploitation laitière de 142 ha de ses parents à Noyant-la-Gravoyère. Conscients des enjeux du bassin versant sur lequel ils se trouvent, une démarche globale autour de la réduction des intrants est mise en place.

« En 2011, mon père est entré dans un groupe DEPHY dans un objectif de réduction des traitements phytosanitaires. Depuis, les doses de produits phyto appliquées et le nombre de passages ont diminué. Le groupe n'existant plus, je vais intégrer un groupe d'échanges en culture. Nous nous formons pour gagner en autonomie dans la reconnaissance des maladies, des adventices et des ravageurs. Grâce à l'observation et au piégeage, nous adaptions nos programmes phyto à chaque parcelle et ne traitons que lorsque cela est nécessaire.

Cette année nous essayons des variétés de blé avec un bon profil maladie pour nous permettre d'éviter les fongicides. Ces mesures, avec le non labour pratiqué



depuis 10 ans, visent aussi à préserver la vie de nos sols. Un sol vivant, c'est un sol qui sera capable de mieux digérer les engrais mais aussi les phyto.

Nous essayons aussi de nous passer le plus possible du glyphosate : par exemple cette année sur une parcelle sale nous avons fait le choix de faire plusieurs faux semis plutôt que de traiter. Pour limiter les transferts, nous essayons de travailler le

sol perpendiculairement aux pentes. Nous sommes aussi en train de planter des haies. Pour l'avenir, je réfléchis à différentes opportunités pour augmenter la valeur de mes cultures... du bio ou une MAEC. »

Propos recueillis par  
Clara KHAMVONGSA,  
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire,  
Tél : 02 41 96 76 20



## Agenda

### ➤ **Dimanche 18 mars 2018**

« L'arbre en tête, au fil de l'eau »

Journée familiale organisée par le Syndicat  
du bassin de l'Oudon aux plans d'eau communaux  
de Peuton - de 10h à 17h.

Contact : Emeline Guais - 02 41 92 52 84

### ➤ **Jeudi 22 mars 2018**

Salle des fêtes de Ballots à 20h30  
Conférence sur les Perturbateurs endocriniens  
dans l'eau.

Retrouvez toutes les autres animations  
organisées sur le bassin de l'Oudon dans le cadre  
de la journée mondiale de l'eau sur : [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

La lettre agricole de l'Oudon est une  
publication du Bassin de l'Oudon  
4 rue de la Roirie - 49500  
SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU  
[www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

Directeur de la publication :  
M. GRIMAUD - Rédaction :  
Chambres d'agriculture,  
Syndicat du Bassin de l'Oudon.

Mise en page : Diabolo le studio  
graphique d'Imprim'Services

Impression : VÉTELÉ Communication

Crédits photos :

Chambre d'agriculture,  
Bassin de l'Oudon

Papier recyclé - Encres végétales  
Bulletin édité à 4400 exemplaires  
ISSN : N° 1632 - 9228

La lettre de l'Oudon est le fruit du travail du  
Comité de Pilotage à Vocation Agricole qui  
rassemble agriculteurs, coopératives,  
distribution et négociants, services de l'État,  
collectivités locales...l'objet de cette instance  
vise à reconquérir la qualité de l'eau.  
Elle est financée via le Contrat Territorial du  
captage de St Aubin du Pavoil (2015-2019).

Partenaires techniques et financiers :



La lettre  
**AGRICOLE**  
de l'**LE**  
**UDON**

Mars 2018 ● N°27